

Conditions générales de la E-Band Compétition 2017 de Yamaha Music Gulf FZE

La E-Band compétition est un concours organisée par Yamaha Music Gulf FZE (YMGF) et dédié uniquement aux groupes amateurs présentant les enregistrements vidéo de performances originales.

ARTICLE 1 : YMGF invite tous les groupes amateurs qui résident dans les pays suivants:

Angola, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Biélorussie, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Iran, Irak, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Madagascar, Maroc, Maurice, Moldavie, Mozambique, Nigéria, Oman, Pakistan, Qatar, République d'Afrique du Sud, Île de la Réunion, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Tanzanie, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Émirats arabes unis, Ouzbékistan, Zambie.

Remarque : les employés de YMGF, les distributeurs officiels et revendeurs Yamaha ne sont pas autorisés à y participer, y compris leurs parents jusqu'au 2^e degré.

ARTICLE 2 : Les participants enregistreront leur groupe et enverront une vidéo de leur interprétation en live. Cette vidéo sera publiée pour un visionnage public et celle gagnante sera insérée et utilisée dans la campagne publicitaire sur les sites web Yamaha.

ARTICLE 3 : L'inscription des groupes s'effectuera sur les sites Web suivants :

- a. Compétition Website: Yamaha E-Band Compétition 2017
- b. Compte Facebook YMGF : www.facebook.com/YamahaMusicGulf.YMGF/
- c. L'inscription débute le 04 Juin 2017 et se termine le 31 Août 2017 à 12h00 GST.
- d. Le groupe doit télécharger une vidéo se conformant aux instructions figurant sur la page d'inscription au concours du site web.
- e. YMGF accepte l'inscription via l'application "Easypromos Video Contest App." Les inscriptions et vidéos ne seront pas acceptées par e-mail, postées ou tout autre moyen.
 - L'application "Easypromos Video Contest App" est fournie par Easypromos.
 - Pour plus d'informations, visitez : http://www.easypromosapp.com/
- f. YMGF supprimera toutes les informations personnelles des groupes, telles que le nom, l'adresse email, l'adresse postale, le numéro de téléphone renseignées sur la fiche d'inscription, à la fin du concours. YMGF garantit que ces informations ne seront pas utilisées pour toutes activités promotionnelles futures.

ARTICLE 4 : Qualification des membres du groupe

- a. Chacun des membres du groupe doit être un citoyen ou un résident des pays énumérés dans l'ARTICLE 1 avec preuve d'identité. Aucune limite n'est imposée sur le sexe ou la profession (à l'exception des musiciens professionnels).
- b. L'âge minimum requis est de 15 ans. (Les participants de moins de 18 ans doivent fournir un consentement écrit d'un parent ou d'un tuteur pour participer à ces événements).
- c. Les groupes participants doivent être composés de 2 à 6 personnes.
- d. Tous les membres du groupe doivent être des amateurs, et aucun d'entre eux ne doit avoir signé de contrat avec une maison de disques au cours de la période.

- e. Les membres du groupe doivent toujours être les mêmes au cours de la période.
- f. Chaque personne ne doit être membre que d'un (1) seul groupe.
- g. Toutes les catégories de musique sont acceptées, à l'exception de la musique classique.
- h. Les membres finalistes du précédent concours Band Alert [ancien Asian Beat], Asian Beat ou le E-Band compétition ne sont pas autorisés à participer.

ARTICLE 5 : Chanson et vidéo

- a. Utiliser une (1) chanson originale (composition, paroles et arrangements musicaux).
- b. La vidéo doit être nette et le son clair.
- c. La durée de la performance ne doit pas dépasser 6 minutes.
- d. Tous les membres du groupe doivent être vus en train de jouer live pendant toute la durée de l'enregistrement.
- e. Les "clips musicaux" à des fins promotionnelles ne seront pas acceptés.
- f. La vidéo de la performance doit être enregistrée entre le 1er Janvier 2017 et le 31 Août 2017.
- g. La vidéo doit être téléchargée ou en partageant l'URL à partir de YouTube ou Vimeo (ARTICLE 3).
- h. Les participants garantissent que la vidéo soumise représente le travail original du groupe ou d'un membre du groupe.
- i. Les participants garantissent que la vidéo ne contient aucun autre matériel protégé par copyright appartenant à une tierce personne (droits de la personne, violations des droits d'auteur et marque déposée) et que toute personne montrée dans la vidéo a donné son consentement à la publication.
- j. Les participants peuvent être tenus responsables pour tout dommage ou perte allégué par un tiers pour la vidéo soumise.
- k. Les vidéos et les paroles des chansons ne devront pas être offensantes ou discriminatoires, par les mots ou les actions, envers toute personne ou nationalité (indépendamment du sexe, de la race, de la religion ou autres).
- l. YMGF et Yamaha Corporation Japan (YCJ) se réservent le droit de rejeter toute vidéo avant et après sa publication.

ARTICLE 6 : Instruments de musique et équipement musical

- a. Toutes les sortes d'instruments de musique, comme le séquenceur, le sampler, les instruments de musique traditionnels, le matériel de DJ, etc. sont autorisés.
- b. Aucune restriction pour l'utilisation d'instruments de musique et d'équipements professionnels autres que Yamaha lors du concours.
- c. Lors de l'AB2017, les participants doivent uniquement jouer sur des produits Yamaha. Les produits non-Yamaha ne peuvent être utilisés que dans certaines catégories particulières dans lesquelles Yamaha ne propose aucun produit, comme les percussions, les cymbales, les instruments traditionnels locaux et la platine.

ARTICLE 7 : Droits d'auteur

YCJ et YMGF se réservent le droit d'utiliser les photos, les représentations vidéo et les autres informations connexes du groupe à des fins promotionnelles.

ARTICLE 8 : Procédure de jugement et prix

- Un (1) seul groupe, le grand gagnant, sera choisi parmi toutes les vidéos entre le 4 Juin et le 31 Août 2017.
- Critères d'évaluation
 - o Originalité et qualité des arrangements
 - o Sens du spectacle
 - o Son et contrôle d'ensemble
 - o Compétences techniques des instruments individuels
 - o Valeur commerciale et facteur « X » du groupe
- Le grand gagnant sera choisi par un jury.
 - o Mr. Katsunori Ujiiie
Directeur créatif, compositeur, arrangeur et claviériste, il a fait carrière dans le domaine de la production logicielle, de la production musicale et de l'éducation musicale. En tant que concepteur de sons, il a créé des sons pour de nombreux synthétiseurs Yamaha, comme les gammes DX, SY, QY, VL, EX, CS, MOTIF et MONTAGE. Il est également apparu dans plus de 400 analyses vidéo de produits numériques, avec plus de 17 millions de vues sur YouTube, et il a attiré l'attention de musiciens et de concepteurs du monde entier. <http://www.youtube.com/user/musictrackjp>
 - o Ms. Patti Ballinas
Elle est joueuse de batterie basée à Palma De Mallorca, en Espagne. Sa carrière s'est construite en tant que membre du groupe Angel's Delight avec ses 2 sœurs. Son approche étonnante de batterie l'a menée à jouer avec plusieurs différents musiciens, à la fois en direct et dans des sessions d'enregistrement à travers le monde. En tant qu'artiste Yamaha, elle organise activement des cliniques, des démonstrations et des spectacles, à l'échelle locale et à l'étranger avec des artistes de premier ordre tels que Victor Wooten et Nathan East. Elle trouve aussi le temps d'enseigner la batterie dans une école de musique locale.
- Le grand gagnant sera annoncé le 10 Septembre 2017 sur
 - o Le site web YMGF: mea.yamaha.com
 - o Le compte Facebook YMGF: www.facebook.com/YamahaMusicGulf.YMGF/
 - o Le groupe gagnant sera informé par e-mail.
- Le grand gagnant recevra un voyage au Japon. La date et le lieu au Japon seront annoncées.
 - o Frais de voyage au Japon intégralement payés
- Sur décision du jury, différents prix individuels seront remis à certaines vidéos :
 - o Meilleur guitariste (guitare électrique Yamaha RS620 Revstar)
 - o Meilleur bassiste (guitare basse Yamaha TRBX505)
 - o Meilleur claviériste (synthétiseur Yamaha MX61)
 - o Meilleur batteur (batteries électroniques Yamaha DTX450K)
 - o Meilleur chanteur (table de mixage Yamaha MG10XU et moniteurs de studio MSP3)
- Les prix individuels seront présentés aux gagnants par l'intermédiaire des distributeurs agréés Yamaha dans leurs pays. YMGF se réserve le droit de partager les informations de contact des participants (Nom, adresse e-mail et

numéro de téléphone) avec les distributeurs agréés Yamaha dans les pays énumérés dans l'ARTICLE 1 à cet effet.

ARTICLE 9 : Procédure de résiliation

Si un groupe décide d'annuler son inscription et ne souhaite plus participer au concours, il doit contacter YMGF avec l'adresse e-mail de son inscription via (Inquiry link/demandes de renseignements).

ARTICLE 10 : Les conditions générales et tout le contenu dans les présentes peut être modifié sans préavis immédiat.

ARTICLE 11 : Par l'inscription et la soumission de leur vidéo, tous les participants d'un groupe éligible acceptent de respecter les conditions générales et les règles qui gouvernent ce concours.

Fin.